



Calvinet

Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Règlementation temporaire de la circulation rue de la Châtaigneraie

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise CHAVINIER ;

Considérant qu'à l'occasion de la réalisation d'une tranchée pour le remplacement d'un coffret électrique, travaux réalisés par l'entreprise CHAVINIER pour le compte d'ENEDIS, à Calvinet, rue de la châtaigneraie, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés.

ARRETE :

ARTICLE 1 : sur la voie départementale n°19, rue de la Châtaigneraie, à proximité de l'ancienne mairie, la circulation sera règlementée comme suit, pendant la durée des travaux, du lundi 05 au vendredi 09 septembre 2022 :

-La vitesse sera limitée

-La chaussée sera réduite et un feu de signalisation sera installé.

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise CHAVINIER.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Puycapel, le 31 août 2022
François DANEMANS
Maire,

RF	
PREFECTURE D' AURILLAC	
Contrôle de légalité	Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL
Date de réception de l'arrêté public : mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)	
015-200086494-20220901-ARR12022019-AR	mardi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)

mairie@puycapel.fr